

Newsletter #30 – 23 mars 2015

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

MESSAGE IMPORTANT : INDISPONIBILITE DU SNE LE 30 MARS 2015 ENTRE 12H et 14H

Le **lundi 30 mars** prochain, le Système National d'Enregistrement (SNE) sera indisponible entre 12h et 14h. Cette coupure sera occasionnée par la mise en production d'une version corrective (la V3.3.4).

OUVERTURE DU PORTAIL GRAND PUBLIC AU DEPOT DES NOUVELLES DEMANDES LE 7 AVRIL PROCHAIN

Le **dépôt des nouvelles demandes** via le portail grand public (www.demande-logement-social.gouv.fr/) ouvrira le **mardi 7 avril** prochain.

Afin de préparer les services enregistreurs à cette nouvelle fonctionnalité, une fiche décrivant la **manipulation à faire par un guichet afin de valider des demandes déposées sur le portail sans fourniture d'une pièce d'identité** est disponible sur le site des professionnels du logement social, au lien suivant : sne.info.application.territoires.gouv.fr/-a257.html

Pour rappel, le dépôt pourra se faire selon deux modalités :

- Le demandeur joint une copie numérique de son justificatif d'identité ou de son titre de séjour : c'est alors une plateforme nationale qui se chargera de valider sa demande dans le SNE et de lui envoyer l'attestation d'enregistrement comprenant son numéro unique.
- Le demandeur n'est pas en mesure de joindre une copie numérique de son justificatif d'identité : il devra alors se déplacer dans un service enregistreur muni de son justificatif d'identité qu'il devra présenter au guichet. Le guichet enregistreur pourra alors valider sa demande en se connectant au SNE et en saisissant l'adresse mél avec laquelle le demandeur a enregistré sa demande en ligne.

De ce fait, les services enregistreurs n'ayant pas d'**identifiants pour accéder au SNE** devront en demander la création à leur gestionnaire territorial.

REJET PROCHAIN DE L'UTILISATION DU TERME « MADEMOISELLE »

A partir de la semaine du 7 avril, le paramétrage du SNE sera modifié afin d'**empêcher l'utilisation du terme « Mademoiselle » conformément au cerfa v2**. Tous les échanges quelle qu'en soit leur nature : CRE, RAD, REN, MOD contenant des demandes avec Melle en civilité seront donc automatiquement rejetés.

MISE EN LIGNE D'UNE NOUVELLE VERSION DU CAHIER DES CHARGES DES INTERFACES DU DOSSIER UNIQUE

Une **nouvelle version du cahier des charges des interfaces du « dossier unique »** est disponible sur le site des professionnels du logement social, au lien suivant : <http://sne.info.application.territoires.gouv.fr/cahier-des-interfaces-dossier-unique-version-a215.html>.

Cette nouvelle version ne présente que de **légers changements par rapport à la version précédente** et les modifications apportées par rapport à la version projet initiale diffusée début juillet dernier sont décrites au début du document (Historique des versions).